



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 février 2016

Français seulement

---

## Conseil des droits de l'homme

Trente et unième session

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,  
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,  
y compris le droit au développement**

### **Exposé écrit\* présenté par le Chant du Guépard dans le Désert, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[25 janvier 2016]

---

\* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.



## **Les conflits actuels et leur impact sur l'Environnement de la Terre**

Les impacts sur l'environnement sont multiples mais nous croyons que les conflits armés constituent la plus forte source de pression exercée sur l'environnement à l'échelle mondiale. Les études ont montré que les activités humaines notamment les conflits armés, les pollutions industrielles et les modes impropres de consommation ont entraîné la disparition des espèces, les changements climatiques et la baisse des ressources naturelles; ce qui a augmenté de plus en plus le niveau de la pauvreté dans le monde.

L'environnement est sans frontière ; les exemples du Darfour et du Moyen-Orient, où l'eau est l'objet de toutes les convoitises, pourrait bientôt s'appliquer à l'Inde, le Pakistan et de nombreuses régions d'Afrique. Les crises environnementales du Moyen Orient laisseront bientôt leurs impacts sur d'autres continents et d'autres régions de la Terre même sur les plus éloignées.

Malheureusement, dans un monde où la population croît exponentiellement, et où la désertification menace certaines zones cultivables, les ressources naturelles ont motivé, exacerbé ou financé une grande partie des conflits armés. Bien que la guerre du Golfe de 1990-1991, avec l'utilisation des armes à l'uranium appauvri et l'incendie des puits de pétrole ait fait de la protection de l'environnement lors des conflits armés une préoccupation internationale, on ne voit toujours pas l'action sérieuse de la communauté internationale contre tel dommage. On ne pourra sauver l'environnement par les paroles mais par les actions sérieuses de tous les états. Selon le principe 26 de la déclaration de RIO (1992), « les Etats doivent résoudre pacifiquement tous leurs différends en matière d'environnement, en employant des moyens appropriés conformément à la Charte des Nations Unies ».

Le résultat de différentes pressions sur l'environnement est que les populations sauvages de vertébrés ont en moyenne chuté d'un tiers, c'est-à-dire 31 pour cent, à l'échelle mondiale entre 1970 et 2006, les déclinés les plus sévères ont été constatés dans les écosystèmes tropicaux (59 pour cent) et les écosystèmes d'eau douce (41 pourcent) etc. Ces chiffres nous disent que nous avons perdu une partie considérable des ressources vitales de la Terre.

De nos jours un mal comme le réchauffement climatique, modifiant la géographie de nombreuses régions, en particulier les îles et les littoraux, pousse les populations à se déplacer massivement. Indirectement aussi, l'environnement est bouleversé lors des guerres. Les routes sont coupées, les moyens de circulation limités, donc les populations confinées sont obligées de surexploiter les ressources naturelles qui les entourent. Les 280 mille morts et des dizaines de milliers de réfugiés selon les chiffres onusiens ne sont pas les seules victimes de la guerre syrienne mais tous les habitants de la région et même de la Terre en subiront les impacts néfastes.

Déforestation sauvage et surexploitation des ressources énergétiques ou minières sont alors monnaie courante. Il est regrettable que certains états aient profité d'une situation de non-droit post-conflit, (comme dans plusieurs pays d'Afrique tels que la Côte d'Ivoire, la Somalie et l'Afghanistan) pour y envoyer leurs déchets !

Des dispositions juridiques et réglementaires du droit international interdisent et limitent les actions néfastes sur l'environnement en temps de guerre. Au nombre de ces dispositions, il y a la Convention ENMOD de 1976, le Protocole I de Genève de 1977 et les Directives de la Croix-Rouge pour la formation des forces armées (1996). Mais il y a une grande lacune ; La difficulté de mise en œuvre de ces instruments est toujours l'une des causes principales de l'exacerbation et de la persistance des impacts environnementaux des conflits armés. Jusqu'à quand on doit attendre une réglementation rigoureuse du droit internationale de l'environnement?! Les défenseurs des droits de l'environnement souhaitent une réglementation inévitablement respectée par tous les pays développés et en voie de développement.

Considérant les principes du droit international de l'environnement, notamment le principe 25 de la déclaration de Rio (1992) qui stipule : « La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendance et indissociable »,

---

Aussi tenant compte de la vague des conflits armés qui sont en cours dans le monde notamment dans la région du Moyen Orient, nous demandons aux Nations Unies de

- Condamner et de ne pas permettre aux agresseurs de continuer leurs raids contre l'environnement et les peuples innocents de l'Ukraine, du Yémen, de la République arabe syrienne, de l'Irak et bien d'autres conflits. Dans les actuelles conditions de la terre, avec le changement climatique et d'autres maux qui ont été imposés par l'être humain au foyer de l'humanité, toute prétexte de la part des agresseurs est injustifiable puisqu'ils violent le droit à la vie de toutes les générations actuelles et futures.
- Réaliser le plus tôt possible des travaux sur les évaluations environnementales en situation des conflits du Moyen Orient. Nous espérons que les statistiques sur le niveau des destructions et de la perte de la biodiversité terrestre qui sera diffusées par l'ONU, provoquera au moins la sensibilité et l'inquiétude des populations et des Etats et peut-être des agresseurs. Nous sommes sûrs qu'une grande partie des problèmes environnementaux que nous subissons aujourd'hui dans la région, sont dues aux conflits armés. Nous parlons de grandes pertes telles que l'épuisement des Zones Humides, de la pollution de l'air, de la réduction de l'eau agricoles dévastés par les bombardements etc. Certes on ne peut négliger la pollution due aux automobiles anciennes et la mauvaise gestion des organisations régionales et nationales de protection de l'environnement qui n'ont pas la compétence et les conditions nécessaires pour faire face aux tels problèmes.
- Demander aux gouvernements occidentaux de ne pas soutenir les Etats agresseurs, soit financièrement soit militairement. Malheureusement une grande partie des armes qui sont utilisées dans les conflits du Moyen Orient et aussi dans d'autres conflits du monde, tel que l'Ukraine, sont le produit des pays développés. La politique de prendre ses bénéfices par les contrats militaires et la ventes d'armes de destruction massive, est la pire des politiques, puisqu'un jour nous tous, nous en subirons les conséquences graves. Au lieu de telle politique dangereuse, les pays développés grâce à leur puissance technologique et économique peuvent faire en sorte que l'environnement et la vie humaine soit protégés de toute menace.

A la Fin, l'Institut CHEECO se préoccupe de ce qu'à tous les stades du conflit, la destruction de l'environnement reste impunie. Le terme d'«écocide», sorte de crime de guerre contre la nature, est apparu, mais n'a pas été introduit dans les conventions internationales.

---